



GUIDE POUR LA PARTICIPATION A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE CARTES

Sommaire

	Page
I. INSTITUTIONS QUI PEUVENT EXPOSER.....	2
1. Comités nationaux de l'ACI.....	2
2. Membres affiliés de l'ACI.....	2
II. ESPACE DISPONIBLE POUR L'EXPOSITION.....	2
III. PROCEDURE DE RESERVATION DE L'ESPACE.....	3
IV. PROCEDURE DE PRESENTATION DES DOCUMENTS.....	3
1. Cartes sur panneaux.....	3
2. Atlas.....	4
3. Globes.....	4
4. Produits numériques.....	4
V. CATEGORIE DES CARTES.....	5
VI. TRANSPORT DES OBJETS SUR LE SITE DE L'EXPOSITION	5
1. Transport par les participants à l'ICC 2011	5
2. Envoi préalable au Comité local d'organisation.....	5
3. Envoi préalable par les Services diplomatiques.....	6
4. Transfert numérique.	6
VII. EXPOSITION ET AFFICHAGE DES OBJETS.....	6
1. Mise en place de l'exposition.....	6
2. Participants à l'ICC 2011 et exposition.....	6
3. Déroulement de l'exposition.....	7
4. Démontage.....	8
VIII. CONCOURS	8
IX. CAS PARTICULIERS.....	8

I. INSTITUTIONS QUI PEUVENT EXPOSER

1. Comités nationaux de l'ACI

La partie principale de l'espace de l'exposition internationale de cartes sera occupée par les pays membres de l'ACI. Dans cette catégorie, les cartes seront regroupées par pays d'origine et classées par chaque comité national qui a désigné un coordinateur national.

Pour participer à l'exposition et regrouper un ensemble de productions pour représenter un pays, chaque comité national de l'ACI doit sélectionner et valider tout le matériel à exposer qui vient de la communauté du pays, et se charger de faire les opérations demandées à chaque exposant. Pour l'exposition, un pays membre de l'ACI est un "exposant" quelque soit les objets représentant ce pays, provenant soit d'une institution unique support du comité national, soit de différentes institutions.

Il est reconnu que différents pays peuvent avoir des règlements différents concernant le rassemblement des objets à exposer pour représenter un pays. Certains comités nationaux se chargent de toutes les opérations souhaitées d'une manière centralisée ; d'autres pays peuvent déléguer certaines responsabilités à d'autres institutions de leur pays. Le Comité local d'organisation souhaite que chaque Comité national agisse en coordination et en communication avec les institutions de leur pays. En cas de questions ou de problèmes, le coordinateur national désigné par chaque Comité sera le seul contact officiel pour le Comité local d'organisation.

2. Membres affiliés de l'ACI

Les membres affiliés de l'ACI sont des organisations associées à l'ACI, qui ne soutiennent pas un comité national de l'ACI. Un membre affilié peut exposer dans cette catégorie s'il respecte les conditions suivantes :

- (i) Il ne doit pas placer ses cartes dans la zone occupée par un comité national et il a informé de sa présence le comité national de son pays
- (ii) Il a désigné un coordinateur affilié qui sera le seul contact officiel pour le comité local d'organisation

Ces conditions étant respectées, chaque membre affilié devient un "exposant" et devra respecter les conditions présentées dans les points (II) à (IX). En cas de questions ou de problèmes, le coordinateur affilié désigné par chaque membre affilié de l'ACI sera le seul contact officiel pour le Comité local d'organisation.

II. ESPACE DISPONIBLE POUR L'EXPOSITION

Pour utiliser au mieux l'espace disponible, il est demandé aux exposants de respecter les spécifications fournies. Pour les comités nationaux susceptibles d'exposer un très grand nombre de cartes, il est recommandé de choisir un échantillon représentatif ou les productions de grande qualité afin de réaliser un affichage de meilleur impact.

Etant donné les limites de l'espace disponible, chaque exposant dans les catégories comité national de l'ACI et membre affilié de l'ACI préparera son affichage avec les conditions suivantes :

- Tout le matériel exposé a du être édité ou modifié après novembre 2009 (date de la dernière ICC au Chili)
- Pour l'exposition de cartes sur panneaux, un maximum de **huit** (8) panneaux par exposant a été fixé.
- Pour les atlas, un maximum de **trois** (3) livres par exposant a été fixé.
- Pour les globes de la terre, un maximum de **trois** (3) globes par exposant a été fixé.
- Pour les produits numériques, un maximum de **cinq** (5) produits numériques par exposant a été fixé.

Il s'agit de l'espace maximum dont peut disposer un exposant, c'est-à-dire qu'un exposant peut réserver entre 1 et 8 panneaux (maximum), selon ses besoins. Il est bien évidemment demandé que les réservations de panneaux correspondent au besoin en fonction du nombre de cartes à exposer ; par exemple, si les cartes qu'un exposant affiche peuvent toutes tenir dans un espace équivalent à 2 panneaux, 2 panneaux seulement doivent être réservés.

Pour les panneaux, les dimensions de l'espace utilisable sur la surface de chaque panneau sont de **960 mm de large par 1900 mm de haut**. Plusieurs cartes peuvent être placées sur un seul panneau si elles y rentrent. Une carte peut-être placée sur 2 panneaux si cela est nécessaire. Le nombre total de cartes qu'un exposant peut afficher dépend des dimensions et des formes, e pas seulement du nombre de panneaux. Chaque exposant devra calculer l'espace et le nombre de panneaux dont il a besoin pour toutes ses cartes, en prenant en compte le nombre de cartes, leur taille et leur forme.

Un espace peut être laissé entre deux cartes placées sur le même panneau pour permettre un écartement raisonnable ; cependant, un espace ne doit pas être réservé si l'exposant n'a pas l'intention de le remplir complètement avec de l'affichage. Le comité local se réserve le droit de modifier le nombre de panneaux réservés par un exposant si le nombre de panneaux demandé n'est pas en correspondance avec la liste des cartes annoncées.

III. PROCEDURE DE RESERVATION DE L'ESPACE

Tous les exposants (coordinateur national ou coordinateur affilié) sont invités à informer le comité local d'organisation par courrier électronique (francois.lecordix@lecfc.fr et copie à francois.lecordix@ign.fr) de leur intention de présenter du matériel à l'exposition pour le 1^{er} avril 2011. L'information devra comprendre :

- Nom du pays membre de l'ACI ou du membre affilié de l'ACI
- Nombre de panneaux souhaités, dans un maximum de 8
- Nombre d'atlas, dans un maximum de 3
- Nombre de globes, dans un maximum de 3
- Nombre de produits numériques, dans un maximum de 5
- Nom du représentant à la conférence de l'ICC2011 (Cf. point VIII)
- Solution souhaitée pour l'affichage du matériel : par le LOC avant la conférence ou par le représentant qui sera présent à l'ICC 2011 au début de la conférence.

Cette information permettra d'organiser l'exposition et d'affecter les espaces.

Une confirmation de réception de cette information sera envoyée par courrier électronique par le Comité local d'organisation au coordinateur national ou au coordinateur affilié.

IV. PROCEDURE DE PRESENTATION DES DOCUMENTS

Le Comité local d'organisation demande à tous les exposants (coordinateur national et coordinateur affilié) de fournir la liste complète des objets à exposer pour le 15 avril 2011, incluant les informations suivantes :

1. Cartes sur panneaux:

- Titre (en anglais ou en français)
- Type de matériel (papier / plastique / autre à spécifier)
- Echelle
- Dimensions de la feuille (en millimètre)

- Auteurs
- Editeur
- Date de publication
- Catégorie de la carte (Cf. V)
- Langue(s) de la légende
- Bref résumé ou commentaire additionnel (maximum 100 mots)

2. Atlas :

- Titre (en anglais ou en français)
- Nombre de pages
- Dimensions
- Auteurs
- Editeur
- Date de publication
- Catégorie (Cf. V)
- Langue(s) du texte
- Bref résumé ou commentaire additionnel (maximum 100 mots)

3. Globes :

- Titre (en anglais ou en français)
- Type de matériel (plastique / autre à spécifier)
- Dimensions (diamètre et circonférence en millimètre)
- Auteurs
- Editeur
- Date de publication
- Catégorie (Cf. V)
- Langue des écritures
- Bref résumé ou commentaire additionnel (maximum 100 mots)

4. Produits numériques :

- Titre
- Type (carte vecteur, carte raster, échantillon ou extrait d'un SIG, multimedia CD-ROM, site web, etc.)
- Format (type de fichier, structure des couverture/thèmes, etc.)
- Plateforme logicielle avec laquelle c'est géré
- Auteurs
- Editeur
- Date de publication ou de mise à jour la plus récente
- Echelle nominale
- Catégorie (Cf. V)
- Langue des éléments alphanumériques
- Bref résumé ou commentaire additionnel (maximum 100 mots)

Ces informations doivent être fournies au Comité local d'organisation par courrier électronique (francois.lecordix@lecfc.fr avec copie à francois.lecordix@ign.fr), en anglais ou en français, dans un fichier numérique selon le format fourni par le Comité local d'organisation avec ce guide. Le bref résumé devra de préférence comprendre, en quelques mots, l'objectif, le contenu et les méthodes cartographiques appliquées pour la création de la carte. Les exposants devront s'assurer que la quantité d'espace occupée par les cartes avec leur dimension corresponde à l'espace demandé dans la réservation initiale (avant le 1^{er} avril). Cette information sera utilisée pour planifier l'exposition, préparer le catalogue numérique de l'exposition et préparer les cartels à placer près de chaque objet dans l'exposition.

Une confirmation de réception de cette information sera envoyée par courrier électronique par le Comité local d'organisation au coordinateur national ou au coordinateur affilié.

V. CATEGORIE DES CARTES

L'information à présenter devra contenir la catégorie dans laquelle l'objet rentre dans l'exposition (Cf. IV). L'ACI a défini les catégories suivantes :

- Cartes topographiques
- Cartes à partir d'images satellites et télédétection
- Cartes hydrographiques ou marines
- Cartes et plans de villes et zones urbaines
- Cartes thématiques
- Cartes touristiques, cartes d'orientation et de parcs
- Autres (cartes papier et appartenant à d'autres thèmes)
- Atlas
- Globes
- Produits numériques
- Outils cartographiques sur papier pour l'enseignement (*Nouveau à l'ICC2011*) :
 - 1 Ecole primaire (élémentaire) (3-12 ans)
 2. Ecole secondaire (collège, lycée) (12 – 18 ans)
 3. Troisième cycle (universitaire) (Plus de 18 ans)
- Outils cartographiques sur media numérique pour l'enseignement (*Nouveau à l'ICC2011*) :
 - 1 Ecole primaire (élémentaire) (3-12 ans)
 2. Ecole secondaire (collège, lycée) (12 – 18 ans)
 3. Troisième cycle (universitaire) (Plus de 18 ans)

Il est nécessaire de classer les cartes dans ces catégories pour permettre l'évaluation par le jury international qui désignera les prix suivant ces catégories

Pour avoir plus d'informations sur les nouveaux prix biennuels concernant les outils pédagogiques cartographiques, vous pouvez consulter le site web de la commission de l'ACI sur l'enseignement et la formation (<http://lazarus.elte.hu/cet/ica-biannual-award/biannual-awards-e.pdf>).

VI. TRANSPORT DES OBJETS SUR LE SITE DE L'EXPOSITION

Le transport des objets à exposer à Paris depuis l'étranger, ainsi que le transport local en France dans les locaux de la conférence dans certains cas, est de la responsabilité des exposants et à leur charge. Quatre méthodes de transports peuvent être adoptées par les exposants :

1. Transport par les participants à l'ICC 2011. Dans ce cas, les comités nationaux de l'ACI et les membres affiliés de l'ACI doivent savoir qui participera en personne à l'ICC 2011 et, parmi ces participants, qui pourra transporter les documents en France. Arrivées à Paris pour la conférence, ces personnes devront apporter le matériel sur les lieux de la conférence. Les personnes qui apportent les documents à exposer doivent être de préférence les représentants de l'exposant des cartes à afficher.

2. Envoi préalable au Comité local d'organisation. Dans ce cas, l'exposant qui souhaite envoyer le matériel à afficher par poste, par courrier aérien, par coursier ou

par transport maritime pour arriver au comité local d'organisation avant la conférence, doit envoyer à l'adresse :

Comité Français de Cartographie (CFC)
Exposition cartographique ICC2011
73 avenue de Paris
94165 Saint-Mandé
FRANCE

L'exposant doit s'assurer des conditions de cet envoi de matériel par transport international. Les institutions des exposants doivent envoyer le matériel suffisamment en avance, **pour arriver au CFC au plus tard le 15 juin 2011** et prendre en compte le type de service d'expédition utilisé et le temps d'acheminement nécessaire. Si le paquet est reçu avant le 15 Juin 2011, le comité local d'organisation ouvrira le paquet et préparera l'affichage sur les panneaux avant le commencement de la conférence.

Une confirmation de réception de ce matériel sera envoyée par courrier électronique par le Comité local d'organisation à l'exposant (coordinateur national ou coordinateur affilié).

Si le paquet arrive au Comité local d'organisation entre le 16 juin 2011 et le 1er juillet 2011, le comité local d'organisation ne pourra pas garantir la préparation complète des panneaux d'affichage pour le 3 juillet 2011, mais il transportera le matériel sur les lieux de la conférence.

3. Envoi préalable par les Services diplomatiques Dans ce cas, le comité national qui a l'intention d'envoyer un colis en France avec les documents à afficher peut le faire via les services diplomatiques de son pays, dans le but d'avoir le matériel à l'ambassade de son pays à Paris, sous réserve que l'accord de coopération nécessaire existe entre le comité national et les canaux diplomatiques de ce pays. Si l'exposant souhaite que le colis parvienne au comité local d'organisation avant la conférence, il devra être envoyé suffisamment en avance afin que le comité local d'organisation puisse être informé de l'arrivée de cet envoi et le reçoive de la part l'ambassade. Si ce dernier point n'est pas réalisé, le représentant de cet exposant qui participe à l'ICC201 aura besoin, après son arrivée à Paris, de récupérer le colis à l'ambassade et de l'apporter au lieu de la conférence le 3 juillet.

4. Transfert numérique. Le comité local d'organisation fournira, uniquement aux exposants qui ont annoncé, avant le 1^{er} avril 2011, leur participation à l'exposition de produits numériques, la procédure pour transférer le matériel cartographique destiné à l'exposition de produits numériques. La procédure pour la participation sera envoyée par mail du comité local d'organisation au coordinateur national et au coordinateur affilié, **avant le 18 avril 2011**. Les formats autorisés pour la présentation sur écran seront le jpeg pour les images et le format flash pour les démonstrations

Les produits numériques devront arriver pour **le 1^{er} mai 2011**.

VII. EXPOSITION ET AFFICHAGE DES OBJETS

1. Mise en place de l'exposition

Le comité local d'organisation installera les panneaux pour l'affichage de la cartographie sur papier ou plastique. Les cartes en relief ou tactiles pour les

handicapés visuels, les feuilles semi transparentes et les autres matériels destinés à l'affichage sur des panneaux verticaux sont autorisés au même titre que les cartes sur papiers ou plastique. Le comité local d'organisation donnera sur les lieux de la conférence les fournitures pour fixer les objets sur les panneaux.

Les globes et les atlas seront présentés sur des tables. Pour les globes, les exposants devront apporter ou envoyer la structure pour supporter le globe.

Un écran pour les produits numériques sera installé spécialement par le comité local d'organisation. L'exposition de la cartographie numérique fonctionnera de manière séquentielle et en boucle pour afficher sur un écran les images des cartes numériques et des présentations en format flash.

2. Participants à l'ICC 2011 et exposition

Le comité local d'organisation recommande à chaque institution exposant de désigner comme son représentant une personne qui participera à la conférence comme participant enregistré, indépendamment de la solution retenue pour transporter le matériel à Paris. Cette personne pourra être la même personne que celle désignée comme coordinateur national ou coordinateur affilié ou pourra être quelqu'un d'autre, pas nécessairement membre de l'institution de l'exposant. Ce représentant pourra collaborer avec le comité local d'organisation pour une bonne installation et exposition des objets et pourra répondre aux questions posées par les personnes qui visitent l'exposition.

Le comité local pourra permettre quelques exceptions pour le cas des pays ou institutions qui n'ont pas de participants à la conférence, étant donné que l'ACI donne le droit à ces institutions de participer même sans leur présence à la conférence. Néanmoins, le comité local d'organisation demandera dans ces cas que l'institution exposante remplisse les conditions suivantes :

- Communiquer au comité local d'organisation son intention de ne pas participer en personne à la conférence et à l'exposition.
- Fournir les données complètes de contact (adresses mail et numéro de téléphone)
- Donner une information complète sur la manière dont le matériel de l'exposition sera envoyé à Paris.

Dans le cas d'un transport personnel des documents à afficher (cartes, globes, atlas) par des participants enregistrés à l'ICC2011, ceux-ci devront arriver le dimanche 3 juillet au lieu de la conférence et placer le matériel à exposer dans l'exposition. Ces documents pourront encore être placés le lundi 4 juillet ou éventuellement le mardi 5 juillet si les participants responsables ne peuvent arriver plus tôt.

A leur arrivée au lieu de conférence, les participants apportant leur document recevront les instructions par le comité local d'organisation, leur indiquant l'endroit affecté à l'exposant, avec l'espace d'exposition disponible et le moyen de placer les documents sur les panneaux. Le personnel du comité local d'organisation coordonnera l'installation de l'exposition et fournira une aide pour résoudre les problèmes si nécessaire, sachant néanmoins que les représentants de l'institution exposante parmi les participants sont responsables pour la plus grande part du travail d'installation de ce matériel sur les panneaux.

Dans le cas d'un envoi de matériel au CFC (cas 2 de l'option de transport) qui arrive très tardivement, le comité local d'organisation transportera le matériel au centre de conférence, mais les représentants présents de l'exposant seront sollicités pour participer à l'installation de l'affichage de ces documents, de la même manière que les participants qui ont apporté leur matériel avec eux.

Dans le cas où le matériel arrive au comité local d'organisation avant le 15 juin (par un envoi préalable), le comité local d'organisation réalisera l'affichage ; il est

néanmoins recommandé que les représentants présents de l'exposant vérifient leur affichage le plus tôt possible après leur arrivée au lieu de la conférence.

3. Déroulement de l'exposition

L'essentiel de l'installation de l'exposition aura lieu le dimanche 3 juillet. Au début de la conférence, le comité local d'organisation fournira à tous les participants enregistrés un catalogue numérique de l'exposition. Le lundi 4 juillet, il y aura une d'inauguration de l'exposition cartographique internationale qui restera en place jusqu'au vendredi 8 juillet (à 16 h 00). A la cérémonie de clôture, les résultats du concours seront annoncés (Cf. point VIII)

4. Démontage

Les représentants des exposants pourront enlever tous les objets exposés par l'exposant dans l'exposition le vendredi 8 juillet entre 16 et 17 heures et remporter dans leur pays tout leur matériel en quittant l'ICC2011. Après 17 heures, le comité local d'organisation libérera toutes les solutions nécessaires pour nettoyer les panneaux et pourra être amené à détruire les documents encore présents.

VIII. CONCOURS

Les documents affichés dans l'exposition cartographique internationale seront évalués par un jury international et une série de prix seront distribués pour chaque catégorie de cartes (Cf. point V). Ce concours sera organisé dans le cadre de l'ICC2011 sous la responsabilité de l'ACI. Le comité local d'organisation aidera à la mise en place de ces concours et prix, sans exercer aucune influence directe sur les récompenses.

L'autorisation par le comité local d'organisation d'exposer du matériel dans l'exposition n'est pas synonyme de participation aux concours. Si le jury décide qu'un objet spécifique ne peut pas être un candidat pour une récompense ou un prix, le comité local d'organisation respectera la décision du jury. Dans cette situation, l'objet considéré pourra rester dans l'exposition, mais ne sera pas examiné par le jury.

IX. CAS PARTICULIERS

Si une délégation ou un groupe de participants à l'ICC2011 arrive à l'exposition pendant les premiers jours de la conférence et propose d'afficher des objets qui n'ont pas été préalablement annoncés au comité local d'organisation (à travers les canaux détaillés dans les points (III) et (VI)), le comité local d'organisation n'autorisera pas l'exposition de ces nouveaux documents.

Si un exposant a annoncé qu'il participerait et qu'il a envoyé toutes les informations demandées, mais ensuite qu'il ne peut pas afficher physiquement à temps les documents au lieu de la conférence, l'affichage de ces documents sera considéré comme éliminé de l'exposition. Dans l'après-midi du mardi 5 juillet 2011, le comité local d'organisation examinera les expositions dans le but de déterminer si certaines pièces annoncées dans le catalogue ne sont pas arrivées et les éliminera de la version numérique définitive du catalogue.

Comité local d'organisation de l'ICC 2011

23 février 2011